

NOMS DES PARTENAIRES :

 <p><u>Prise de rdv obligatoire pour constituer le dossier</u></p> <p>Les 2 partenaires doivent être présents et résider sur la commune</p>	Partenaire n°1	Partenaire n°2
<ul style="list-style-type: none"> • PREUVE DE L'IDENTITÉ Copie carte d'identité ou passeport ou permis de conduire en cours de validité 		
<ul style="list-style-type: none"> • COPIE INTÉGRALE D'ACTE DE NAISSANCE de moins de 3 mois A demander à la mairie du lieu de naissance, doit comporter toutes les mentions marginales. 		
<ul style="list-style-type: none"> • DÉCLARATION CONJOINTE CONCLUSION D'UN PACS Remplir cerfa n° 15725*03 		
<ul style="list-style-type: none"> • CONVENTION-TYPE DE PACS Remplir cerfa n° 15726*02 Ou modèle de convention de PACS sur Service-Public.fr 		
<ul style="list-style-type: none"> • JUSTIFICATIF DE DOMICILE Facture EDF, téléphone, avis d'imposition, ... SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ Attestation d'hébergement + justificatif de domicile + pièce d'identité de l'hébergeur 		
<ul style="list-style-type: none"> • DIVORCÉ(E)S Copie du livret de famille avec mention de divorce. Ou copie d'acte de mariage portant mention du divorce et date de l'ordonnance autorisant la résidence séparée 		
<ul style="list-style-type: none"> • PERSONNES DÉJÀ PACSÉES Acte de naissance avec dissolution du PACS 		
<ul style="list-style-type: none"> • PARTENAIRE VEUF OU VEUVE Livret de famille correspondant à l'ancienne union portant la mention du décès Ou copie de naissance du conjoint décédé portant la mention de décès 		
<ul style="list-style-type: none"> • ÉTRANGERS Fournir le certificat de coutume et le certificat de célibat 		